



Mon ex-mari n'est pas venu pour la garde des enfants

Par **audreyjulien**, le **28/10/2008** à **17:05**

Mon ex-mari devait prendre les enfants pour les vacances de Toussaint, il ne s'est pas présenté. J'ai été à la police faire une main courante.

Je voudrais juste savoir si celui-ci se présente en plein milieu de la semaine est-ce que je dois lui donner les enfants?

Par **JamesEraser**, le **28/10/2008** à **17:52**

S'il se trouve dans la période des droits qui sont précisés dans la grosse de jugement oui. A charge pour lui de les reconduire à la fin de la période.

S'agissant d'un droit et non d'une obligation, le droit de visite et d'hébergement peut s'exercer en tout ou partie, voire pas du tout.

Experatooment

Par **magali29**, le **28/10/2008** à **18:11**

Bonsoir, en fait si votre ex mari n'est pas venu chercher les enfants comme fixé par le jugement, vous n'êtes absolument pas tenus de lui remettre les enfants dans la semaine qui suit son dvh. Vous n'êtes en aucun cas à sa disposition, manquerait plus que ça.